

**ARRETE PORTANT REINTEGRATION DE M.....**  
**APRES UNE DISPONIBILITE**  
**- soit pour raisons familiales**  
**- soit pour convenances personnelles**

L'Autorité Territoriale de .....,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 86-68 du 13 Janvier 1986, modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu mon arrêté (ou différents arrêtés) plaçant M..... en disponibilité pour ..... (motif de la disponibilité),

Vu la demande de réintégration présentée par M..... à compter du .....,

Vu la vacance du poste, (si disponibilité pour convenances personnelles), (sinon réintégration de droit après disponibilité pour raisons familiales, même en surnombre),

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - M ..... est réintégré(e) à compter du ..... au .....<sup>ème</sup> échelon du grade de ..... (avec ancienneté éventuelle).

**ARTICLE 2** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet (ou Sous-Préfet), à M. le Receveur Municipal, à M. le Président du Centre de Gestion, à l'intéressé(e).

Le Maire (ou le Président) :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....

Signature de l'agent :

Fait à....., le.....

Le Maire (ou le Président)